



Abidjan, le 10 JUIL. 2023

## LETTRE CIRCULAIRE N°001/CRAT/AG/2023

Objet : Réouverture des souscriptions au prêt pour travaux de finitions

Suite aux orientations de la Direction Générale, données lors de la remise des dernières clés de l'opération immobilière ASSAHORE Konan Jacques, le Conseil d'Administration de la CRAT a autorisé une dotation de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA pour des prêts au profit des souscripteurs de l'opération immobilière ASSAHORE Konan Jacques et d'un (1) milliard (1 000 000 000) de francs CFA pour les agents engagés dans d'autres projets immobiliers.

Par notes d'information N°03433/MEF/DGTCP/CRAT/AG/kda du 24 avril 2023 et N°03969/MEF/DGTCP/CRAT/AG/kda du 08 mai 2023, les conditions et modalités desdits prêts ont été portées à la connaissance de l'ensemble du personnel, notamment la date limite de réception des demandes fixée au 31 mai 2023.

Après analyse des premières demandes reçues, il est constaté les soldes disponibles ci-après sur les enveloppes autorisées par le Conseil d'Administration de la CRAT :

- dotation au profit des souscripteurs de l'opération immobilière ASSAHORE Konan Jacques : un milliard trois cent millions (1 300 000 000) de francs CFA ;
- dotation au profit des agents engagés dans d'autres projets immobiliers : cinq cent vingt-cinq millions (525 000 000) de francs CFA.

Aussi, les agents qui souhaitent bénéficier de ces prêts peuvent encore adresser leur demande écrite à l'Administrateur Général de la CRAT au plus tard le vendredi 11 août 2023, en y joignant les documents suivants :

- le devis estimatif et quantitatif des travaux à exécuter ;
- la facture proforma ou tout document tenant lieu ;
- le planning d'exécution des travaux et des décaissements y relatifs.

Dans la limite des enveloppes encore disponibles pour chaque type de prêts, les demandes seront examinées dans l'ordre de leur réception.



**K. Eugène KOUADIO**